

Libérer et refonder la France (1943-1945)

Thème 2 – Les projets des combattants pour l'après-guerre

La vision de De Gaulle lie le combat pour la Libération et la préparation de la reconstruction du pays. Il ne s'agit pas en effet de rebâtir la France de 1940, mais de tirer des leçons de l'effondrement de 1940. Il faudra donc moderniser l'appareil industriel, élargir les moyens d'action de l'État, notamment économiques et sociaux, rendre plus efficace l'organisation des pouvoirs. Les « réformes de 1945 » résultant du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) guident l'action d'un gouvernement d'unité nationale jusqu'au départ du général de Gaulle le 20 janvier 1946 au moment de l'élaboration conflictuelle de la Constitution de la IV^e République.

Le Conseil national de la Résistance, laboratoire de la reconstruction

Si la Résistance incarne un combat visant à libérer la France, elle cherche aussi à préparer l'après-guerre pour reconstruire un pays traumatisé par les événements de 1940. En métropole, tous les mouvements de résistance clandestin ont proposé dans leurs journaux clandestins des éléments de réflexions sur ce sujet. La France Libre développe également des structures de réflexion sur l'avenir du pays et se dote d'institutions pour réfléchir à ces questions. Au début de l'année 1943, le général de Gaulle demande à son délégué en métropole, Jean Moulin, de constituer un organe dont l'objectif est multiple : unifier la Résistance intérieure, la placer sous la seule autorité de De Gaulle, préparer l'offensive contre l'occupant allemand, et permettre la mise en place d'une institution représentative capable de proposer des réformes pour l'après-guerre. Pour que la représentation soit la plus large possible, de Gaulle demande que le futur conseil ne se limite pas aux seuls mouvements de résistance, mais intègre aussi les principaux partis politiques et syndicats engagés dans la lutte clandestine. Le Conseil national de la Résistance (CNR) tient sa première réunion le 27 mai 1943 à Paris, sous la présidence de Jean Moulin. Le CNR se dote d'un programme en mars 1944. Si Jean Moulin est arrêté à Caluire le 21 juin 1943, le CNR ne cesse pas de fonctionner. Ses successeurs, Émile Bollaert puis Jacques Bingen, sont en contact permanent avec les autres membres du CNR et avec Alger.

27 mai 1943, la première réunion du Conseil national de la Résistance ou l'aboutissement de l'unification de la Résistance intérieure

Fin 1941, le général de Gaulle confie à Jean Moulin la mission d'unifier la Résistance en zone Sud. Ce dernier crée d'abord la Délégation générale, chargée de renforcer les liens entre la France Libre et la Résistance intérieure. Mais si les chefs des principaux mouvements de Résistance se réjouissent du soutien financier apporté par Londres, ils tiennent à leur indépendance. Dès l'automne 1942 cependant, Jean Moulin parvient à fusionner leurs organisations militaires en créant l'Armée Secrète. Le 27 mai 1943 dans Paris occupée, la première réunion du Conseil de la Résistance, qui devient le Conseil national de la Résistance (CNR) à l'automne 1943, achève ce mouvement d'unification. Jean Moulin, unique représentant de De Gaulle en France, préside cette réunion. Il a dû faire preuve d'habileté et de fermeté car l'entreprise fut difficile, tant les chefs des mouvements de Résistance souhaitaient conserver leur indépendance vis-à-vis du Général et étaient réticents face au retour des partis politiques prévus dans le conseil. Le CNR regroupe finalement huit représentants des mouvements de Résistance des zones sud et nord, six de partis politiques

allant de la gauche communiste jusqu'à la droite républicaine et deux de syndicats. Les réseaux de renseignement ou d'évasion ne sont pas présents pour des raisons de sécurité, de même que les réseaux d'aide aux Juifs. Malgré les diverses difficultés, la réunion est un succès. Les membres du CNR reconnaissent la seule autorité du Général sur la Résistance unifiée.

15 mars 1944 : le programme du Conseil national de la Résistance

Le projet d'un programme commun à la Résistance émerge progressivement. Le processus d'élaboration du texte final témoigne de son caractère démocratique et national. Démocratique : le danger et les difficultés de communication n'empêchent pas la tenue de discussions. National : le programme est finalement adopté à l'unanimité.

Le programme du CNR est construit en deux parties : « plan d'action immédiate » pour libérer le territoire et « mesures à appliquer » comme le rétablissement de la démocratie, du suffrage universel masculin et des libertés sur le plan politique, la planification et nationalisation des grands moyens de production sur le plan économique, le réajustement des salaires, la refonte du système éducatif, un plan complet de sécurité sociale. Sous l'Occupation, seuls quelques organes de la presse clandestine en relaient des extraits. Le texte est publié dans son intégralité par des journaux clandestins, puis sous la forme d'un livret intitulé « Les Jours Heureux ». Massivement diffusé à la Libération, le « programme du CNR » a servi de guide aux principales réformes de la Libération. Elles font l'objet d'un quasi-consensus politique et national alors que les conséquences sociales et matérielles de la guerre sont lourdes.

Le travail préparatoire du Comité français de Libération nationale (CFLN)

La création du CFLN relève d'un rapport de force impitoyable entre de Gaulle et Giraud. Fort de son autorité sur l'armée d'Afrique, Giraud tente d'imposer, début juin 1943, sa domination sur les plans politique et militaire à de Gaulle, débarqué à Alger sans hommes. De Gaulle finit par imposer une coprésidence. C'est sur ce compromis fragile qu'est constitué le CFLN, le 3 juin 1943, avec une parité de commissaires gaullistes et giraudistes. Mais c'est réellement la création du CNR qui permet à De Gaulle de prendre l'ascendant sur son rival. En effet, Jean Moulin réussit à fédérer, sous l'autorité de De Gaulle, une instance représentative des résistants, des syndicats et des partis politiques. Le poids que la réussite de Jean Moulin donne à De Gaulle change les données du problème : avec Giraud, la Libération aurait pu s'envisager de manière différente, sans lien avec les maquis, et sans prise de pouvoir d'un gouvernement provisoire français.

L'ordonnance du 21 avril 1944 instituant le droit de vote et d'éligibilité des femmes

Quand la Seconde Guerre mondiale survient, le Sénat s'oppose toujours aux différentes propositions de loi en faveur du droit de vote des femmes portées depuis 1919 par l'Assemblée nationale. La question est relancée quand, en juin 1942, de Gaulle se prononce en faveur du droit de vote des femmes dans une déclaration aux journaux clandestins. Longuement débattue par l'Assemblée consultative provisoire d'Alger à partir de décembre 1943, l'idée ne fait pas consensus. Le principe du droit de vote féminin finit par être accepté, mais restreint aux élections municipales. À l'issue de débats animés, les amendements de Robert Prigent et de Fernand Grenier, en faveur du suffrage féminin aux échelons municipal, départemental et national sont adoptés fin mars 1944 : « les femmes seront électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes » (article 17). Dès 1945, les femmes sont nombreuses à se rendre aux urnes aux élections municipales d'avril-mai puis aux législatives d'octobre, à l'issue desquelles trente-trois députées sont élues.

René Cassin et l'ordonnance du 9 août 1944

Né en 1887, René Cassin est l'une des principales figures intellectuelles de la France Libre. Licencié de lettres, agrégé de droit et docteur en sciences juridiques, économiques et politiques, ce professeur de faculté devient un opposant majeur à la montée du nazisme dans les années 1930. Le 24 juin 1940, deux jours après l'armistice, il embarque à Saint-Jean-de-Luz afin de rallier l'Angleterre et la France Libre. Il se voit confier, par de Gaulle, la mission de rédiger un accord avec le gouvernement britannique, visant à la création et la reconnaissance d'une armée de la France Libre. Cet accord est signé le 7 août par de Gaulle et Churchill. René Cassin occupe ensuite de multiples fonctions au côté de De Gaulle. Fait Compagnon de la Libération, il contribue largement à façonner les institutions et la législation de la France Libre, puis celles de la France Combattante et du CFLN, afin qu'elles soient conformes aux règles et aux pratiques d'un État de droit. Entre juin 1943 et juin 1944, près de 400 ordonnances sont prises afin d'organiser la conduite de la guerre et d'organiser les pouvoirs publics dans une France libérée. Parmi celles-ci, l'ordonnance du 9 août 1944, signée à Alger, relative au rétablissement de la légalité républicaine. Le dispositif du texte, élaboré par René Cassin, est de restaurer la fidélité aux principes démocratiques.

Le passage du CFLN au GPRF

Si le CFLN a été, à l'origine, une forme de compromis entre de Gaulle et Giraud pour constituer un pouvoir français, son format comme ses tâches évoluent notablement au cours de l'année 1943. Dès le 4 août, de Gaulle devient président chargé de l'action gouvernementale, tandis que Giraud se voit confier le commandement militaire. La Libération approchant, l'Assemblée d'Alger reconnaît le CFLN comme Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), le 3 juin, afin de faciliter auprès des Alliés l'établissement de son autorité sur les territoires libérés. Ne gagnant la France qu'à la fin du mois d'août, ce GPRF s'ouvre début septembre à des représentants de la Résistance.